

CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2007

=====

COMPTE RENDU

=====

ETAIENT PRESENTS : M. PATERNOTTE, Maire
Mme FANJAS, MM. LACOUR, GAUBERT, Mme RAVAILLEAU,
MM. DUFOUR, VIRARD (arrivé à 21 h 25), GREMONT,
Mme CHAUSSIVERT, M. LAMARCHE, Adjoints
Le nombre de conseillers Mme BOBARD-PAULARD, M. AUDE, Conseillers Délégués,
en exercice est de 35 MM HEBERT, SAGBOHAN, THARREAU, Mmes REMAUD,
ALONSO, BENAC, M. BOSCHAT, Mmes CHRISTIN, NEE,
ENGUERRAND, M. LEMOGNE, Mmes JEANTILS, SAILLOT,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

M. FAUVEAU	à	M. AUDE
Mme DEVILLE	à	M. GAUBERT
Mme DAVESNE	à	M. LACOUR
M. MONNIER	à	Mme JEANTILS

ABSENT EXCUSE : M. DULOULARD

ABSENTS : M. BARGY, Mme DELESTRE, M. LE BAIL, Mme MENDES,
M. RIGAUDIE

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mme ALONSO**

La séance est ouverte à **21 heures 05** par **Monsieur le Maire**.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JUILLET 2007

Le compte rendu de la séance du 11 Juillet 2007 est adopté à l'unanimité.

**II - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES/
JEUNESSE/POLITIQUE DE LA VILLE/SECURITE PUBLIQUE**

*** FINANCES -EXERCICE 2006**

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE

RAPPORT SUR L'EMPLOI DE LA DSU ET DU FSRIF 2006

Rapporteur : Madame NEE

Les articles L.2324-19 et L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivent que le Maire d'une commune qui a bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de l'Ile de France, présente au Conseil municipal un rapport qui expose les actions entreprises pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Pour l'année 2006, la ville de Sannois a perçu 712.232,00 € au titre de la DSU et 1.156.952,00 € au titre du FSRIF.

Dans le même temps, la part des dépenses relative à la politique de la ville, à la lutte contre les exclusions, à la politique en faveur du logement, de l'emploi et de la prévention et de la sécurité s'est montée à la somme de 20.335.869,00 € en section de fonctionnement et à 9.569.996,00 € en section d'investissement.

Les actions et services qui ont bénéficié du concours de la DSU et du FSRIF sont :

1/ EN FONCTIONNEMENT,

11- La politique en faveur de l'Emploi et de l'Activité Economique :

111-Le service emploi de la ville s'est structuré et les actions en direction des demandeurs d'emploi en liaison avec les acteurs institutionnels se sont développées :

- Maintien des ateliers de recherche d'emploi via l'ouverture de l'espace multimédia
- Partenariat avec l'ANPE maintenu grâce à l'habilitation de niveau II d'agents municipaux qui ont permis la mise en emploi de 58 personnes.
- Maintien de l'opération jobs d'été à destination du public 18-25 ans et poursuite des actions dans le cadre du Point Information jeunesse.
- La coordination des activités avec la Mission Locale de la Vallée de Montmorency se poursuit en faveur des jeunes demandeurs d'emploi (augmentation du nombre de permanences en Mairie).
- Contribution de la ville de Sannois au service public de l'emploi local.

112- Les actions en faveur des commerces et entreprises sannoisiennes ont concerné des informations.

- Afin de favoriser l'installation d'entreprises sur la commune les services de la ville ont créé une bourse de locaux (offres et demandes de locaux), mais surtout ils ont mis en valeur l'offre de terrains disponibles en direction des entreprises.
- La ville a soutenu essentiellement les diverses animations du marché.

12- L'Enseignement :

121- à l'école :

- Scolarité, accueil pré et post scolaire.
- Interventions de la Police Municipale sur plusieurs classes maternelles et primaires en prévention routière.
- Classes transplantées et classes vertes : 9 classes transplantées à thème de 10 jours en moyenne pour 200 enfants.
- Une sortie avec une nuitée à Amiens sur le thème de Jules Verne : 220 enfants sont partis.
- Formation de 3 jours en faveur des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, sur le thème de « l'agressivité de l'enfant ».

122- autour de l'école :

- Centres de loisirs sans hébergement : un accueil spécifique pour les moins de 3 ans afin d'aider les parents qui travaillent à temps partiel a été instauré : amplitude horaire de 7h à 13h les mercredis matin.
- Colonies de vacances : diversification des prestataires permettant une offre de destinations plus variée : 40 jeunes sont partis en colonie d'hiver et 50 en colonie d'été.
- La ville gère en régie une cuisine centrale et 23 points de distribution. 1.700 enfants par jour sur 4 jours : Animations spécifiques sur le temps méridien avec un diététicien. Participation des enfants à la commission des menus.
- Un professeur d'arts plastiques intervient sur le temps de midi.
- Un projet d'animation sportive sur le temps de midi à l'école Gambetta.
- Sensibilisation à la prévention routière, par la mise en place de circuit ludique à réaliser en patinette.

13- Les secteurs Sport et Jeunesse et la Prévention de la Délinquance :

131-Jeunesse et Prévention de la Délinquance

- Agrément Centre Social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales pour 2 ans.
- Animation de quartier "Temps Fort" et "Les Estivales" (cinéma en plein air, animations scientifiques, fête du jeu, olympiades).
- Dans le cadre du Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité : augmentation significative du nombre de jeunes accueillis.
- Renforcement des animations dans les sept lieux d'accueil sur la ville pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et les jeunes de 13 à 18 ans avec la mise en place de soutien scolaire et d'ateliers sportifs, artistiques et de séjours : le service compte 659 abonnés, contre 599 en 2004.
- Poursuite des actions en direction du public adulte : alphabétisation, week-end familial, sorties familiales, action de soutien à la parentalité, avec une montée en charge sur les sorties familiales.
- Renforcement du Partenariat Ville/Collège : intervention du service jeunesse sur la pause méridienne dans les deux collèges de la Ville de Sannois.
- Poursuite des réunions dans le cadre de la Veille Educative et mise en place d'actions de prévention dans les collèges.
- Installation du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Négociations des Contrats partenariaux : Contrat d'Initiative Vie Qualité 2, Contrat Urbain de Cohésion Sociale et Contrat Enfance Jeunesse.

132-Sport

- Continuité de la restructuration de l'accueil des associations sportives et de la prise en compte de leurs besoins.
- Extension de l'éducation physique et sportive par l'enseignement de l'EPS en milieu scolaire primaire, via 2 projets, l'un terrestre, l'autre aquatique.
- Promotion de l'événementiel sportif : "le Trophée des Grimpeurs", "les Foulées de Cyrano".
- Développement de l'animation sportive via l'école municipale des sports et l'action en direction des publics des Centres de Loisirs Sans Hébergement, de la Jeunesse.

14- Les Interventions Sociales et la Lutte contre les Exclusions

- Subventions au CCAS, à la caisse des écoles et aux associations à caractère social.
- Tarification des prestations municipales à partir des revenus des ménages.
- Aide aux démarches administratives en direction du public défavorisé : 282 bénéficiaires du RMI et 549 entretiens individuels.
- 3 centres de protection maternelle et infantile.
- Résidence pour personnes âgées : 70 résidents et 8700 repas servis dans la structure.
- Service d'aide à domicile et de portage de repas : 25 aides à domicile qui interviennent auprès de 171 bénéficiaires soit 24 000 heures d'intervention et 14.000 repas servis.
- Suivi administratif et sanitaire des gens du voyage.
- Aides sociales et ponctuelles.
- Un service social composé de travailleurs sociaux diplômés chargés de l'accueil de public en difficulté et de bénéficiaires du RMI. Domiciliation du public SDF.

15-La Santé

- Un centre médico-social où sont exercées la médecine générale, la dentisterie, les consultations de pédopsychiatrie adultes et enfants, des consultations pour malades alcooliques, la planification familiale : 650 passages en médecine générale, 2500 passages aux soins dentaires et 200 passages en soins infirmiers.
- Des séances de vaccinations municipales sont régulièrement organisées.
- Activité importante du CMS en direction du public bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (notamment en service dentaire).
- Préfiguration des actions de santé publique dans le cadre du CUCS : Hygiène bucco-dentaire, et hygiène alimentaire.

16- La Petite Enfance

- Négociation autour du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (remplace le Contrat Enfance).
- Préfiguration de la Maison de l'Enfance.
- Connexion des haltes garderies avec les centres de loisirs maternels : participation des petits aux ateliers avec les enfants des CLM.
- Un partenariat avec les services du Conseil Général permet l'accueil d'enfants suivis par les services de l'aide sociale à l'enfance.

17- Le Secteur Culturel

- Diffusion de musiques actuelles à l'Espace Michel Berger . Organisation régulière de spectacles musicaux jeune public. Mise à disposition de l'équipement pour la répétition de groupes musicaux, qui permet leur professionnalisation. Accueil en résidence de créations scéniques.
- Diffusion de spectacles de danse, théâtre, cinéma, musique tout public au centre Cyrano de Bergerac.
- Création du dispositif « Les Mardis Association » : mise à disposition du Centre Cyrano aux Associations pour présentation de spectacles et manifestations. Dans le cadre "aide à la pratique amateur".
- Action de sensibilisation concernant la pratique et la culture de la danse menée par la Maison des Loisirs et des Arts : ateliers, cours, interventions en milieu scolaire. Mise à disposition du studio de danse pour des compagnies amateurs ou professionnelles.
- Résidence de la Compagnie L'Echappée qui intervient dans « Danse à l'Ecole ».
- Actions et sensibilisation de fond (club du livre, cafés philo, ateliers conte, conférences, expositions, livres dans les quartiers, lectures publiques menées dans les écoles) toute l'année par la médiathèque en direction de différents publics scolaires et adultes.
- De nouvelles collections présentées au musée Utrillo, avec des visites organisées pour les scolaires et la jeunesse.
- Développement du Musée de la Boîte : action de médiation culturelle pour le développement du Musée, notamment en direction des jeunes et des enseignants.
- Interventions pédagogiques de musiciens professionnels auprès des écoles pour l'organisation d'un concert d'élèves diffusé au Centre Cyrano de Bergerac.
- Adhésion de la Ville au dispositif « Culture du Cœur » : la Ville met à disposition de l'Association un volant de places à tarifs préférentiels pour public défavorisé et en voie d'insertion.
- Offre large en terme de pratiques artistiques à la maison des Loisirs et des arts : ateliers d'arts plastiques, danse moderne et contemporaine, théâtre, photographie, cours de langue.
- Un soutien financier et logistique à l'école de musique de Sannois.
- Les subventions aux associations culturelles et des mises à disposition de salles et de matériel pour leurs manifestations.

2/ EN INVESTISSEMENT,

21- Equipement et Aménagement Urbain

- Etude d'aménagement du quartier de la Gare.
- Etude de déplacement multimodal.
- Aménagement du Rond-point du Parisis et rue des Bouleaux.
- Illuminations de Noël.

Voirie

- Réfection de la voirie et éclairage public: rue P. E Lesacq, rue L. Protais, rue des Cloviers, rue des Bouleaux, rue Hoche, rue du Valconflans, rue de la République.
- Réfection et réparation de l'assainissement Impasse de l'Orangerie.
- Suivi des gros travaux de voirie (RD 141/RD 403/RD 14, RD 192, RD 909, passage souterrain SNCF).
- Enfouissement de réseaux : bd Gambetta, rue des Moulins, allée de Cormeilles.

22- Eclairage Public

- Pose de candélabres et enfouissement Bd de Lattre de Tassigny/ RD 403, rue des Piretins, rue G. Risler.
- Poursuite de la mise aux normes de la signalisation lumineuse tricolore.

23 - Espaces verts /Environnement

- Entretien patrimoine arboré.
- Aménagements de plusieurs espaces verts rond-point des Rattraits.
- Diagnostic phytosanitaire des arbres de la Ville.
- Programmation de l'aménagement du square Ribot.
- Réalisation d'un convisport sur le quartier des Carreaux.
- Installation de bornes enterrées pour la collecte du verre.

24- Sécurité Routière

- Aménagement pour l'accès à la voirie pour les personnes handicapées.

25- Rénovation et Sécurité dans les Ecoles

- Ravalement complet du groupe scolaire Gambetta et peintures intérieures.
- Pose d'alarme dans les groupes scolaires : Belle Etoile/Gaston Ramon/ Gambetta.
- Installation de visiophone dans les groupes scolaires : Pasteur/E. Roux/Gambetta.
- Réfection des plomberies et sanitaires notamment à l'école maternelle Pasteur.
- Réfection d'électricité.
- Réfection des logements d'instituteurs.
- Réfection des jeux.
- Réaménagement de la laverie centrale.

26- Rénovation et création des équipements culturels, sociaux et sportifs

- Livraison du Centre Communal d'Action Sociale.
- Installation d'une salle de stérilisation pour la dentisterie du Centre Médico Social.
- Réfection de la canalisation et de l'assainissement du marché Cyrano.
- Création d'un chai.
- Fin des travaux de la salle Prat.

27 Acquisitions

- VL pour services municipaux (Renouvellement du Parc).
- Acquisition d'une balayeuse.
- Renouvellement du parc informatique.
- Mur à urnes pour le funérarium.

28 Frais d'Etude

- Préfiguration de la Maison Départementale de l'Environnement.
- Frais d'architecture pour la future Maison de l'Enfance.
- Frais d'architecte pour la restauration du Moulin de Sannois.
- Programmation du Centre Technique Municipal.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

*** AMENAGEMENT URBAIN – ETUDE DE REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER OUEST
COMMANDE PUBLIQUE : GROUPEMENT DE COMMANDE – CONVENTION CONSTITUTIVE
Rapporteur en Conseil : Monsieur AUDE**

En 2002, sous l'égide de la Société d'Aménagement Sannois-Ermont-Franconville (S.A.S.E.F), les villes d'Ermont et de Sannois ont initié la réalisation d'études sociologique et urbaine sur le quartier Ouest de leur territoire, selon un périmètre qui regroupait les quartiers « Carreaux-Passerelles-Templiers-Commanderie-Loges-Rodin-Sannois Soleil ».

Les objectifs poursuivis à travers ces études étaient de trois ordres :

1. Dresser un état des lieux sociologique et urbain à l'intérieur du périmètre défini.
2. Analyser les divers dysfonctionnements qui auront pu être identifiés
3. Faire émerger des éléments de réflexion quant à la requalification urbaine du quartier.

Les conclusions de l'étude menée en 2002 d'un point de vue sociologique :

1. Un sentiment d'insécurité de la part des habitants
2. La partition du quartier Ouest entre Sannois et Ermont est perçue comme un obstacle majeur à la qualité de vie.
3. Un sentiment de relégation en raison de l'éloignement du quartier par rapport au cœur des deux villes.

Les attentes des habitants portaient sur des actions sur l'insécurité, l'amélioration du cadre de vie et le développement de la vie sociale.

Quant aux conclusions relatives à l'aménagement urbain, l'étude préconisait le désenclavement automobile et la création d'une mini zone d'activités sur l'avenue de la Sabernaude, sous réserve toutefois d'une unicité d'action des communes concernées, voire une entité opérationnelle mandatée par les deux collectivités.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 22 mars 2006, les communes d'Ermont et de Sannois ont pris l'initiative de commander la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de requalification urbaine sur le quartier Ouest selon 3 objectifs :

1. Requalifier l'avenue de la Sabernaude en véritable boulevard urbain et l'aménagement du boulevard de Cernay.
2. Réimplanter des commerces et services existants et créer de nouveaux commerces et de nouveaux services.
3. Réexaminer les cheminements piétons et cyclistes, les circulations automobiles et les aires de stationnement automobile au regard de la résidentialisation des ensembles immobiliers.

La ville de Sannois est pressentie pour être coordonnateur du groupement de commande dont les missions consistent à :

- Déterminer les prestations définies par des spécificités techniques, administratives et financières pour répondre aux besoins exprimés par les deux collectivités
- Procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs contractants
- Choisir la procédure de sélection des prestataires dans le cadre des marchés publics.
- Négocier et attribuer le marché inférieur à 90 000 €HT
- Signer et notifier le marché et l'exécuter en leur nom jusqu'à l'achèvement de l'étude.

Le plan de financement de chacun des programmes est le suivant :

Programme Commune d'Ermont			
Dépenses HT		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Honoraires d'étude	40.000	Fonds propres	30.000
		Etat -CUCS	10.000
Total	40.000	Total	40.000

Programme Commune de Sannois			
Dépenses HT		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Honoraires d'étude	40.000	Fonds propres	30.000
		Etat -CUCS	10.000
Total	40.000	Total	40.000

Afin de faciliter la trésorerie de l'opération, l'autre commune avance au coordonnateur les fonds nécessaires aux dépenses à payer. Le versement de ces avances est assis sur une fraction de l'enveloppe prévisionnelle de l'étude selon l'échéancier prévisionnel suivant :

phases	Avances communales		Dépenses justificatives prévisionnelles
	Date de mandatement	Montant du versement	% du Montant total des 2 programmes
1	A la signature de la présente convention	6.000 €	7,50 %
2	Un mois après la notification du marché d'étude	8.000 €	10,00 %
3	A la remise du schéma d'orientation générale et de cohérence	6.000 €	7,50 %
4	A la remise des schémas sectoriels	18.000 €	22,50 %
5	Avec la délivrance du quitus	2.000 €	2,5 %

Sur avis des commissions compétentes, le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la requalification urbaine du quartier Loges-Passerelles sur les communes d'Ermont et de Sannois à approuver le cahier des charges relatif à l'étude pré-opérationnelle.

III – EDUCATION/SPORTS/CULTURE/COMMUNICATION/VIE ASSOCIATIVE/ECONOMIE
--

*** CULTURE – M.L.A./ASSOCIATION TRIVENI
– CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
Rapporteur : Madame BOBARD-PAULARD**

L'association TRIVENI , dont le siège social est à Sannois, a pour objet la promotion de la culture indienne, notamment par la production de spectacles de danses traditionnelles de très grande qualité, présentés régulièrement au Musée Guimet et lors de tournées dans toute la France. Une représentation est programmée le 22 avril 2008 au Centre Cyrano.

Une première convention de mise à disposition de locaux jusqu'au 8 septembre 2007 a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal N° 2007/35 en date du 29 mars 2007. Les répétitions ayant alors lieu certains samedis à la M.L.A., il n'était pas possible d'assurer la disponibilité du studio au-delà de cette date eu égard aux projets de développement d'activités propres à l'équipement.

L'association souhaite dorénavant répéter certains dimanches, ce qui ne pose plus de problème.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, pour le compte de la Maison des Loisirs et des Arts ladite convention.

*** CULTURE – M.L.A. – CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET
L'ASSOCIATION COMPAGNIE L'ECHAPPEE, FREDERIC LESCURE
Rapporteur : Madame BOBARD-PAULARD**

La Ville de Sannois a engagé, depuis plusieurs années, une politique de développement de la danse en matière de création, de formation, de sensibilisation et de diffusion, en direction de l'ensemble de la population sannoisienne en général, et des élèves de l'enseignement primaire en particulier dans le projet « Danse à l'école » mené en partenariat avec l'Education Nationale.

Au titre de l'année 2006/2007, 19 classes sannoisiennes ont bénéficié des actions de sensibilisation de la Compagnie L'Echappée pour le dispositif « Danse à l'école ».

A cet effet, par le biais de la Maison des Loisirs et des Arts (M.L.A.), la Ville de Sannois poursuit cette politique en confiant à la compagnie L'Echappée le soin d'assurer les interventions nécessaires pour atteindre les objectifs de cette politique, sachant que le nombre de classe reste à déterminer.

En vertu de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Ville de Sannois apporte une aide à la création à la compagnie L'Echappée. La compagnie L'Echappée présente chaque année une nouvelle chorégraphie auprès des scolaires et du public en général.

La présente convention tend, sous la forme d'un acte unique, à organiser la réalisation de ces objectifs en 2007/2008.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, pour le compte de la Maison des Loisirs et des Arts ladite convention.

*** FETES ET CEREMONIES**

- FETE DES VENDANGES – TARIF 2007

Rapporteur : Monsieur GREMONT

Cette année, la fête des vendanges a eu lieu le samedi 22 septembre 2007 de 18 heures à 23 heures à l'angle de la rue du Puits Gohier et de l'allée de Cormeilles.

A cette occasion, il convenait de fixer le prix de vente des tickets pour une boisson et une paella au tarif unique de 5 €, pour une pâtisserie à 1 € et pour une boisson seule à 1 €.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

*** CULTURE/PROJET VILLE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION KINOTAYO DANS LE CADRE DU FESTIVAL DU CINEMA JAPONAIS A L'ERE DU NUMERIQUE**

Rapporteur : Madame FANJAS

La Ville de Sannois, à travers le Centre Cyrano, mène tout au long de l'année un ensemble d'actions en faveur de la diffusion cinématographique (programmation hebdomadaire, projet « Collège au cinéma », projection dans le cadre des rencontres internationales « Image et sciences », festival départemental "Image par image").

La Ville a organisé le 24 Novembre 2006 en partenariat avec l'association Kinotayo, la cérémonie de clôture de la première édition du « Festival du Film Japonais à l'ère du numérique », qui a consisté à présenter au public Français, des productions de films japonais numériques et classiques.

La Ville a la possibilité, dans le cadre du deuxième Festival du Film Japonais qui se déroulera cette année du 9 au 20 Novembre prochain, d'être à nouveau une Ville-partenaire et d'accueillir un film de la sélection officielle Kinotayo pour une projection en 2 séances au centre Cyrano le 13 Novembre 2007, à 15h et à 20h30.

Le coût de cette participation pour la Ville est de :

- 2 500 € pour l'association Kinotayo qui se décompose de la façon suivante :
 - Participation forfaitaire de la Ville aux frais de cérémonie : 1 400 €
 - 500 € par projection du film (2 projections prévues) soit 1 000 €
 - achat de cartes de membre temporaire de l'association Kinotayo pour un montant de 100 €. Ces cartes seront offertes en cadeau par la Ville.
- La moitié de la recette issue de la billetterie des 2 projections sera reversée à l'association.

La Ville percevra en recettes la moitié de la somme issue de la billetterie des 2 projections sachant que la jauge de ces projections est à 700 places au prix de 5 € en tarif plein et 4 € en tarif réduit.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Kinotayo.

*** CULTURE – MUSEE UTRILLO-VALADON ET MUSEE DE LA BOXE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE AIDE AU PROJET 2007**

- MANIFESTATIONS NATIONALES
- EXPOSITION 2008 (PHASE I)
- ACQUISITION DE MATERIEL DE CONSERVATION PREVENTIVE, MANIFESTATIONS PEDAGOGIQUES, NUMERISATION D'UN FILM

Rapporteur : Madame FANJAS

AIDE AU FONCTIONNEMENT CONCERNANT LE SOUTIEN AU PROJET POUR LE MUSEE UTRILLO-VALADON ET LE MUSEE DE LA BOXE (FONCTIONNEMENT)

La Ville de Sannois sollicite auprès du Conseil Général une subvention pour le soutien au projet en lien avec les manifestations culturelles et la future exposition consacrée à Suzanne Valadon, Maurice Utrillo et André Utter qui se déroulera durant le 1^{er} semestre 2008.

I) MUSEE UTRILLO-VALADON

1) NUIT DES MUSEES, JOURNEES DU PATRIMOINE ET MANIFESTATIONS DIVERSES (ANNEE 2007)

Mai 2007 : Nuit des musées. A cette occasion la Ville de Sannois a organisé la présentation d'un film d'archives sur Suzanne Valadon ainsi qu'une présentation de documents sur sa relation avec Erik Satie.

Septembre 2007 : Journées européennes du patrimoine. La Ville de Sannois a organisé une présentation de photographies représentant Maurice Utrillo à son chevalet, issues du fonds documentaire acquis par la Ville en 2005.

Tout au long de l'année, ont lieu des ateliers pédagogiques nécessitant l'achat de fournitures. Les actions permettent aux enfants de découvrir la richesse du patrimoine local par le biais de la création artistique.

Plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Conception et plastification de panneaux	300 €	Ville de Sannois	3 160 €
Droits diffusion de film (Gaumont Pathé, INA)	850 €		
Cartels	500 €		
Encadrement	500 €	Conseil général du Val d'Oise, subvention sollicitée (20 % du montant HT)	790 €
Matériel pour ateliers pédagogiques (peinture, plâtre, colle, ciseaux, carton, autres éléments)	600 €		
Impression et numérisation de documents (photos, archives...)	1 200 €		
TOTAL	3 950 €	TOTAL	3 950 €

2) EXPOSITION 2008 « LE 12, RUE CORTOT » AU MUSEE UTRILLO-VALADON

A l'occasion de la commémoration de la mort respective de Suzanne Valadon (70^e anniversaire) et d'André Utter (60^e anniversaire), la Ville de Sannois organisera du 11 mars au 8 juin 2008 une exposition rassemblant une quarantaine de tableaux et des documents d'archives.

Cette exposition proposera au public de découvrir l'atelier du 12 de la rue Cortot à Montmartre, lieu de création, physique et symbolique, partagé par Suzanne Valadon, Maurice Utrillo et André Utter. Elle est organisée grâce aux prêts des musées et collectionneurs privés, avec le soutien du Conseil Général du Val d'Oise.

Pour mener à bien l'organisation et la réalisation de cette exposition nous avons élaboré le plan de financement suivant. En conséquence nous sollicitons une première demande de subvention au titre de l'année 2007 et une seconde sera demandée au titre de l'année 2008.

Plan de financement :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT		RECETTES PREVISIONNELLES HT	
Prises de vue	2 500 €	Participation Ville de Sannois	9920 €
Scénographie (panneaux) – Phase 1	3 000 €		
Documentation liée à l'exposition	200 €		
Impression et numérisation de documents	500 €		
Encadrements	1 000 €	Conseil général du Val d'Oise, subvention sollicitée (20% du montant HT)	2480 €
Droits diffusion de film	2 200 €		
Location réserve	3 000 €		
TOTAL	12 400 €	TOTAL	12 400 €

II) MUSEE DE LA BOXE

1) ACQUISITION DE MATERIEL DE CONSERVATION PREVENTIVE, MANIFESTATIONS PEDAGOGIQUES, NUMERISATION D'UN FILM

Afin de préserver les affiches de la collection du musée de la Boxe, la ville projette d'acquérir du matériel de conservation préventive. Le Conseil Général du Val d'Oise, dans sa politique d'aide aux projets des musées, soutient les actions réalisées dans le cadre des missions de conservation préventive.

La Ville de Sannois conserve dans ses collections un court métrage méconnu du public sur Marcel Cerdan, intitulé « *Marcel Cerdan, entre deux combats* ». Ce film est enregistré sur une bobine de 16mm et doit être numérisé pour des raisons de conservation préventive et éventuellement en vue de sa diffusion pour les Journées européennes du patrimoine (sous réserve de l'accord des ayant droits).

A ce titre, la Ville de Sannois sollicite auprès du Conseil Général une subvention concernant l'acquisition de matériel de conservation tel que pochettes et boîtes de conservation spécialement prévues à cet effet.

Plan de financement:

DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)		RECETTES PREVISIONNELLES (HT)	
Pochettes carton pour l'archivage et la conservation d'affiches	700 €	Conseil général, subvention sollicitée (20 % du montant HT)	700 €
Numérisation d'un film	1700 €	Ville de Sannois	2800 €
Matériel pour ateliers pédagogiques (peinture, fil de fer, plâtre, colle, ciseaux, carton, autres éléments)	600 €		
Impression documents	500 €		
TOTAL	3500 €	TOTAL	3500 €

La Ville s'engage à réaliser les opérations précitées sur le budget principal de l'année 2007.

Madame FANJAS rappelle que de plus en plus de classes d'écoles primaires et de collèges visitent les musées sannoisiens confortant ainsi le souhait de la municipalité de faire accéder à la culture des jeunes qui, sans cette politique, ne seraient sans doute pas amenés à découvrir de telles œuvres d'art.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention..

*** ACTION ECONOMIQUE**

MARCHE FORAIN DE DETAIL CYRANO

MARCHE DIT « DE NOËL » - Avenant n° 7

Rapporteur : Monsieur GREMONT

Afin de concourir à l'animation de Sannois dans le cadre des fêtes de fin d'année, il est envisagé comme précédemment d'organiser un Marché dit "de Noël" avec le concours du délégataire du marché Cyrano d'une part, et d'autoriser le fonctionnement d'une patinoire d'autre part.

Pour le premier volet de l'animation, il est donc proposé de passer avec SOMAREP, un avenant n° 7 au traité de concession du Marché Cyrano qui précise les conditions techniques, financières et de communication de cette opération.

A la différence des années antérieures, pour rendre ce marché plus attractif et l'animation plus étendue sur le mois de décembre, il est prévu que le marché de Noël fonctionne dès le **mercredi 19 décembre à 10 heures jusqu'au mardi 25 décembre 18 heures**. Le délégataire laissera gratuitement des chalets à disposition de la commune du jeudi 13 décembre 2007 au mercredi 2 janvier 2008.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

*** ECONOMIE : BRADERIE**

- AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur GREMONT

Des commerçants de la Ville souhaitent organiser une braderie les :

- samedi 13 octobre 2007 de 9 h à 19 h.
- dimanche 14 octobre 2007 de 9 h à 13 h

Il est donc proposé aux instances municipales compétentes de statuer en faveur de ce projet dans les conditions suivantes :

- Détention de la qualité de commerçant (les particuliers ne peuvent participer qu'aux 2 brocantes ou vide-greniers organisés par an, conformément à la loi n°2005-882 du 2 août 2005).
- Gratuité de l'occupation du domaine public pour les commerçants participants.
- Obtention de l'autorisation de Monsieur le Maire ou de l'Adjoint délégué en matière de ventes au déballage pour une surface totale qui n'excède pas 300m², conformément à l'article L.310-2 du Code de Commerce.
- Installation des tréteaux dans un rayon qui ne gêne pas l'accès aux bouches d'incendie.
- Déballage des marchandises qui ne mette pas en cause la sécurité des piétons.
- Enlèvement par les commerçants participants, le jour même, de tous les reliefs de toute nature de la braderie après sa clôture.

Monsieur DUFOUR signale que la course adulte des "Foulées de Cyrano" qui a lieu le 14 octobre 2007 empruntera le boulevard Charles de Gaulle. Monsieur GREMONT précise que les commerçants en ont été informés et qu'aucun obstacle n'entravera le parcours.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil, à l'unanimité.

IV – EQUIPEMENT

*** AMENAGEMENT URBAIN - PROTOCOLE D'ACCORD VILLE/S.A.I.M.V.**

CESSION ET AMENAGEMENT DE PARKING – IMPASSE DU CHATEAU.

Rapporteur : Monsieur AUDE

Au vu de l'étude commandée par la ville au cabinet SARECO sur le stationnement en centre-ville, il était apparu une sous-utilisation des parkings souterrains dans les zones d'habitat collectif, en raison principalement des problèmes de sécurité tant des personnes que des véhicules.

La Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert (S.A.I.M.V.) dispose d'un parking en sous-sol de 112 emplacements Impasse du Château, largement sous-utilisé car faisant l'objet d'une vingtaine de contrats de location.

La S.A.I.M.V. et la Ville se sont rapprochées afin d'étudier la faisabilité technique, juridique et financière de l'aménagement du parking en question.

Le présent protocole d'accord a donc pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles interviendra la cession de celui-ci à la Ville et son aménagement, à savoir :

- La cession gratuite du lot de volume,
- L'intervention d'un acte authentique dans l'année suivant la signature du protocole,
- L'aménagement du parking par la ville dans les deux ans de l'acte authentique,
- Un accès payant par abonnement,
- La réservation d'un contingent maximal de 40 emplacements au bénéfice des locataires de la S.A.I.M.V.

Monsieur le Maire souligne que la municipalité et les services communaux travaillent sur ce dossier depuis 6 ans avec comme objectif de permettre aux employés et visiteurs d'utiliser ce parking la journée et aux résidents et riverains d'en profiter le soir dans des conditions de sécurisation accrues.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil, à l'unanimité.

<p>V – ADMINISTRATION GENERALE/PERSONNEL/FINANCES/ TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</p>
--

*** PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
Rapporteur : Monsieur GAUBERT

A compter du 1^{er} octobre 2007

Création de postes :

1. 2 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe. Ces créations répondent aux congés parentaux en cours qui ne figuraient pas tous sur le tableau des effectifs.
2. Le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe correspond à une réussite à un examen professionnel.
3. Le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe est lié à un recrutement suite au départ (mutation) d'un adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe dont le poste est supprimé.

Suppression de postes :

1. Le poste d'auxiliaire de puériculture après départ en retraite de l'agent.
2. 2 postes d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe suite à un départ en mutation (voir ci-dessus) et à un départ en retraite.

3. Un poste de gardien de police municipale après un avancement de grade sur un poste de brigadier créé en juin dernier.
4. Un poste de contrôleur territorial en chef après départ en retraite de l'agent.
5. Un emploi de photographe à temps non complet (15h00 hebdo), ces missions sont intégrées dans un emploi plus global de chargé de communication.

A la question de Madame JEANTILS concernant les suppressions de deux postes suite à des départs en retraite, Monsieur GAUBERT répond que le poste d'auxiliaire de puériculture est désormais un emploi pris en charge par le Centre d'Action Social. Concernant le poste de contrôleur territorial en chef, il sera recréé dès qu'un agent sera susceptible d'y accéder.

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

*** PERSONNEL – DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU
CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE**
Rapporteur : Monsieur HEBERT

Par courrier en date du 20 juillet 2007, Monsieur Mertian de Muller, Président du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne, informe Monsieur le Maire qu'il est saisi d'une demande d'affiliation volontaire émanant de Monsieur le Président du Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et la Courneuve, établissement public occupant à ce jour 60 agents.

Les textes en vigueur imposent pour ce type de demande d'adhésion volontaire à un centre de gestion d'Ile de France, une consultation des collectivités et établissements déjà affiliés. En effet, une majorité qualifiée des deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou des trois quarts des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés est requise pour faire opposition à cette demande.

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

*** AMENAGEMENT URBAIN : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL
D'OISE POUR AMENAGEMENT DE LA RD 192**
- AVENANT N° 2

Rapporteur : Monsieur LAMARCHE

Par délibération n° 2000/53 du 29 Mars 2000 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions administratives et financières de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Sannois, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 192, au droit de la "ZAC Keiser Coeur de Ville".

La délibération 2000/212 du 14 décembre 2000 et son avenant n° 1 modifie le montant de la participation du Département afin d'ajouter la TVA.

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

*** ADMINISTRATION GENERALE : BUDGET PRINCIPAL.**
TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES
ADMISSION EN NON-VALEUR
 Rapporteur : Monsieur LAMARCHE

Certaines poursuites ayant été suspendues, il convient d'admettre en non-valeur les titres de 1999 à 2003 pour un montant s'élevant à 1.387,64 €

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

*** BUDGET PRINCIPAL VILLE 2007- DECISION MODIFICATIVE N° 4**
 Rapporteur : Monsieur GAUBERT

Cette décision ajuste les montants d'investissement et de fonctionnement avec des inscriptions nouvelles et des virements de crédit.

SECTIONS	BUDGET PRIMITIF 2007 reports 2006 compris	DM N° 1	DM N° 2	DM N° 3	DM N° 4	TOTAL
Investissement	17.641.198,53	287.483,62	684.133,34	1.902.106,97	191.437,83	20.706.360,29
Fonctionnement	32.603.706,62	57.247,71	8.688,24	220.878,00	864.326,35	33.754.846,92
Ensemble	50.244.905,15	344.731,33	692.821,58	2.122.984,97	1.055.764,18	54.461.207,21

• PRESENTATION PAR CHAPITRE

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Investissement	900	Administration générale	24.149,00	
	901	Sécurité		
	902	Enseignement	49.250,00	
	903	Culture	12.000,00	
	904	Sports Jeunesse		55.000,00
	905	Interventions sociales		
	906	Famille		190.398,00
	907	Logements		
	908	Aménagements Services Urbains	86.249,64	
	909	Actions économiques		
	911	Dettes opérations financières	10.984,84	- 6.495,83
	914	Transferts en sections	8.804,35	1.033.804,35
	917	Travaux compte de tiers		
	919	Virement de la section de fonctionnement		- 47.464,34
95	Cessions (prévisions)		- 1.033.804,35	
		Total investissement	191.437,83	191.437,83

<u>section</u>	<u>CHAPITRES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement				
	920	Administration Générale	50.851,00	2.000,00
	921	Sécurité		8.400,00
	922	Enseignement	32.664,08	17.000,00
	923	Culture	- 7.050,00	6.000,00
	924	Sport Jeunesse	1.339,72	
	925	Interventions Sociales		
	926	Famille		
	928	Aménagement et services urbains	- 724,45	1.043.000,00
	929	Economie		
	931	Dette		
	932	Dotations		- 220.878,00
	934	Transferts entre sections	1.033.804,35	8.804,35
	938	Dépenses imprévues	- 199.094,01	
	939	Virement de la section d'investissement	- 47.464,34	
		<u>Total fonctionnement</u>	864.326,35	864.326,35
		TOTAL GENERAL	1.055.764,18	1.055.764,18

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

*** BUDGET ASSAINISSEMENT**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2006

Rapporteur : Madame CHRISTIN

Le Compte Administratif 2006 du Budget Assainissement fait ressortir :

- un excédent de la Section d'Exploitation de	638.622,22 €
- un déficit d'Investissement sur réalisations de	- 42.642,44 €
- un déficit sur restes à réaliser d'investissement de :	- 163.824,57 €

soit un résultat d'investissement global négatif de - 206.467,01 €

Comme prévu dans la nomenclature M 49, le résultat de la section de fonctionnement peut être affecté partiellement ou en totalité à la Section d'Investissement au cours de l'exercice suivant.

Il est donc proposé au Conseil d'inscrire en recettes d'investissement au compte 1068 « autres réserves » la somme de 250.000,00 € pour couvrir le déficit d'investissement sur réalisation et en report de fonctionnement au compte 002 la somme de 388.622,22 €.

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

*** BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007**

Rapporteur : Madame CHRISTIN

Le Budget Supplémentaire 2007 pour le Service de l'Assainissement pourrait se présenter ainsi :

Section d'Investissement

		<i>Euros</i>
<u>DEPENSES</u>	Reports	429.043,33
	Déficit 2006	42.642,44
	Propositions nouvelles	180.000,00
	<u>Total</u>	651.685,77
<u>RECETTES</u>	Reports	265.218,76
	Virement du fonctionnement	304.253,77
	Propositions nouvelles	- 167.786,76
	Affectation partie excédent fonctionnement 2006	250.000,00
	<u>Total</u>	651.685,77

Section de Fonctionnement

<u>DEPENSES</u>	Reports	19.346,45
	Virement à l'investissement	304.253,77
	Propositions Nouvelles	17.000,00
	<u>Total</u>	340.600,22
<u>RECETTES</u>	Reports	
	Propositions nouvelles	- 48.022,00
	Report partie excédent fonctionnement 2006	388.622,22
	<u>Total</u>	340.600,22

Ce projet permet de faire une moins value d'inscription d'emprunts en recettes d'investissement de -200 041,76 € (sur une prévision totale de 605.173,76 €) grâce au résultat de l'exercice antérieur et aux nouvelles notifications de subventions

Globalement les dépenses des restes à réaliser d'investissement et le déficit antérieur sont financés par :

- les restes à réaliser de recettes d'investissement.
- l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2006 : 250.000,00 €
- le virement du fonctionnement : 304.253,77 €

Les restes à réaliser et propositions nouvelles de dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent avec la reprise notamment de l'autre partie de l'excédent de fonctionnement de 2006 soit 388.622,22 € (Pour mémoire : cet excédent s'élevait à 638.622,22 €).

Le Budget Supplémentaire porte les prévisions de l'année (Dépenses et Recettes) à

	BP. 2007	BS 2007 (report compris)	TOTAL
INVESTISSEMENT	679.600,00	651.685,77	1.331.285,77
FONCTIONNEMENT	621.000,00	340.600,22	961.600,22
TOTAL	1.300.600,00	992.285,99	2.292.885,99

Sur avis favorable de la commission compétente, accord du Conseil à l'unanimité.

VI - EMPLOI DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE
--

Le Conseil approuve les décisions suivantes :

- n° 155 à 157 }
 n° 163 à 165 } Compte rendu des Marchés Publics 2007 passés par délégation de pouvoirs
 n° 170 à 175 }
 n° 177 }
 n° 181 à 184 }
- n° 159 à 161 } Tarifications diverses SAJE passées par délégation de pouvoirs
- n° 158 Fixation des tarifs du séjour "Sports et Découverte Nature" à Saint-Enimie (Lozère) de l'école Gaston Ramon du lundi 8 au samedi 20 octobre 2007
- n° 162 Abrogée par la décision n° 2007/178 du 31 août 2007
- n° 166 Fixation des tarifs pour la saison 2007/2008 des activités se tenant à la Maison des Loisirs et des Arts
- n° 167 Suite à des propos diffamatoires sur la personne du Maire qui ont été diffusés sur Internet par une personne identifiée, sont désignés : le Cabinet GENESIS Avocats sis à 75008 Paris en plaçant pour assurer la défense des intérêts de la Commune et le Cabinet SCF Finkelstein Darel Azoulay Rolland sis à Pontoise en qualité d'avocat postulant Ville de Sannois.
- n° 168 Acceptation de don d'un objet appartenant et proposé par Madame Tersila CASTIGLIONI au Musée Municipal de la Boxe de Sannois
- n° 169 Acceptation de don d'un objet appartenant et proposé par Monsieur Frédéric KLOSE au Musée Municipal de la Boxe de Sannois
- n° 176 Remboursement anticipé de deux emprunts à la Société Générale d'un montant de :
 - 1.215.000 € (contrat du 31/12/2004) et de
 - 605.984,76 € (contrat du 11/09/2000)
- n° 178 Fixation des tarifs entrées et nouveaux produits boutique 2007 vendus sur les trois sites Musées Utrillo, Boxe et Moulin.
- n° 179 Signature du contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France Ouest pour un montant de 2.000.000,00 €.
- N° 180 Fixation des tarifs pour diverses manifestations au Centre Cyrano de Bergerac pour la saison de septembre 2007 à juin 2008.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Madame JEANTILS fait part à Monsieur le Maire de remarques faites par des riverains des rues Saint-Denis et Touzelin concernant les nuisances sonores ressenties malgré l'édification du mur anti-bruit sur l'autoroute A15. Monsieur le Maire indique qu'avant la réalisation de ce mur, une campagne d'évaluation du bruit existant avait été faite et qu'il y aura prochainement une nouvelle campagne d'évaluation et ce dans des conditions de situations physiques et climatiques comparables.

En tout état de cause, Monsieur le Maire souligne qu'il est difficilement envisageable que le bruit soit plus important qu'avant l'édification du mur anti-bruit.

Monsieur le Maire indique enfin que la ville est toujours en procédure contre l'Etat au titre de la mise en danger de la vie d'autrui en matière de pollution et de bruit afin d'obtenir la couverture d'une partie de l'A15 et de l'A115. A ce titre, il rappelle qu'il a obtenu de la Direction Régionale de l'Équipement les crédits d'étude à la faisabilité de la couverture d'une partie de l'A115.

La séance est levée à 21 heures 55.

Prochain Conseil Municipal prévu le MERCREDI 24 OCTOBRE 2007.

Yanick PATERNOTTE

Maire de Sannois
Député du Val d'Oise
Président de l'Union des Maires